

INVITATION WEBINAIRE

Jeudi 24 avril 2025 (16h-17h30, heure Paris)

Coopération décentralisée pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement : 20 ans de la loi Oudin-Santini

Note de concept

Le 9 février 2005, l'initiative parlementaire portée par Jacques Oudin et André Santini, tous deux députés et élus locaux, était adoptée à une très large majorité.

Depuis deux décennies, la loi Oudin-Santini permet ainsi aux collectivités territoriales de mobiliser jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour mettre en œuvre des programmes d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans des pays en voie de développement. Elle inclut les agences de l'eau qui mobilisent jusqu'à 1% des redevances qu'elles perçoivent au financement des actions de solidarité internationale des collectivités de leur bassin.



Le succès de l'application de cette loi n'est plus à démontrer : depuis 2005, plus de 475 millions d'euros ont été engagés par les agences de l'eau, les collectivités et syndicats d'eau ou d'assainissement.

En permettant de mobiliser les soutiens technique et financier de ces organismes, la loi Oudin-Santini s'est révélée un formidable outil de mobilisation et d'actions sur les territoires, générant des partenariats multi-acteurs ouverts et dynamiques, au bénéfice des populations de nombreux pays à faibles revenus sans accès satisfaisant à l'eau et à l'assainissement.

Dans le cadre de son 11e programme d'intervention, sur la période comprise entre 2019 et 2024, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a pu financer au titre de la loi Oudin-Santini, 357 projets pour faciliter l'accès à l'eau à l'assainissement et à l'hygiène.

Ces projets ont concerné 45 pays différents, principalement en Afrique sub-saharienne, à Madagascar et sur le pourtour méditerranéen. Dans la majorité de ces pays, les effets du changement climatique affectent les ressources en eau disponibles pour les populations. Le coût total des travaux menés sur l'eau est évalué à 78,7 M€ et l'aide totale mise à disposition des collectivités territoriales du bassin Rhône-Méditerranée Corse s'élève à 28 millions d'euros.

Dans le cadre de ses travaux sur « Water Finance » *et en collaboration avec le PFE (Partenariat Français pour l'Eau)*, l'Institut Méditerranéen de l'Eau (IME) vous propose de revenir sur cette solution de financement d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le cadre des objectifs de développement durable des nations unies et sur les résultats obtenus depuis sa création il y a 20 ans.

Nous aurons ainsi un exposé introductif de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse suivi d'une intervention du pS'Eau (Programme Solidarité Eau) sur le thème de « *La loi Oudin-Santini et la mobilisation des collectivités françaises et non gouvernementale dans le bassin méditerranéen* », de la Métropole Aix-Marseille Provence et d'une collectivité du Sud en tant que bénéficiaire.

Ces présentations seront de retour d'expériences concrètes mises en œuvre par l'Agence de l'Eau RMC sur la période et celles d'AMPM (Aix-Marseille Provence Métropole) depuis une dizaine d'années.

Inscription gratuite mais obligatoire ➔ [CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Programme détaillé

16h00	Mot de bienvenue par Alain Meyssonier , Président de l'IME
16h10	Exposé introductif par Rémi Tournon , Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (tbc)
16h30	« <i>La loi Oudin-Santini et la mobilisation des collectivités françaises et non gouvernementale dans le bassin méditerranéen</i> » par Mélie Boissel , référente bassin méditerranéen et production de connaissances au pS-Eau (programme solidarité eau)
16h45	Retour d'expérience sur des projets menés par la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre de la coopération décentralisée par Stéphanie Pinto , gestionnaire de projet performance interne à la Métropole Aix-Marseille Provence
17h00	Intervention d'un représentant d'une collectivité du Sud en qualité de bénéficiaire (tbc)
17h15	Questions / Réponses
17h30	Conclusions

